
La spécificité du religieux dominicain prêtre

Mémoire réalisé par
Chuyen PHAM

Promoteur
Professeur **Arnaud JOIN-LAMBERT**

Lecteurs
Professeur **Ikenna Paschal OKPALEKE**
Professeur **Louis-Léon CHRISTIANS**

Année académique 2024-2025
Master en théologie, à finalité approfondie

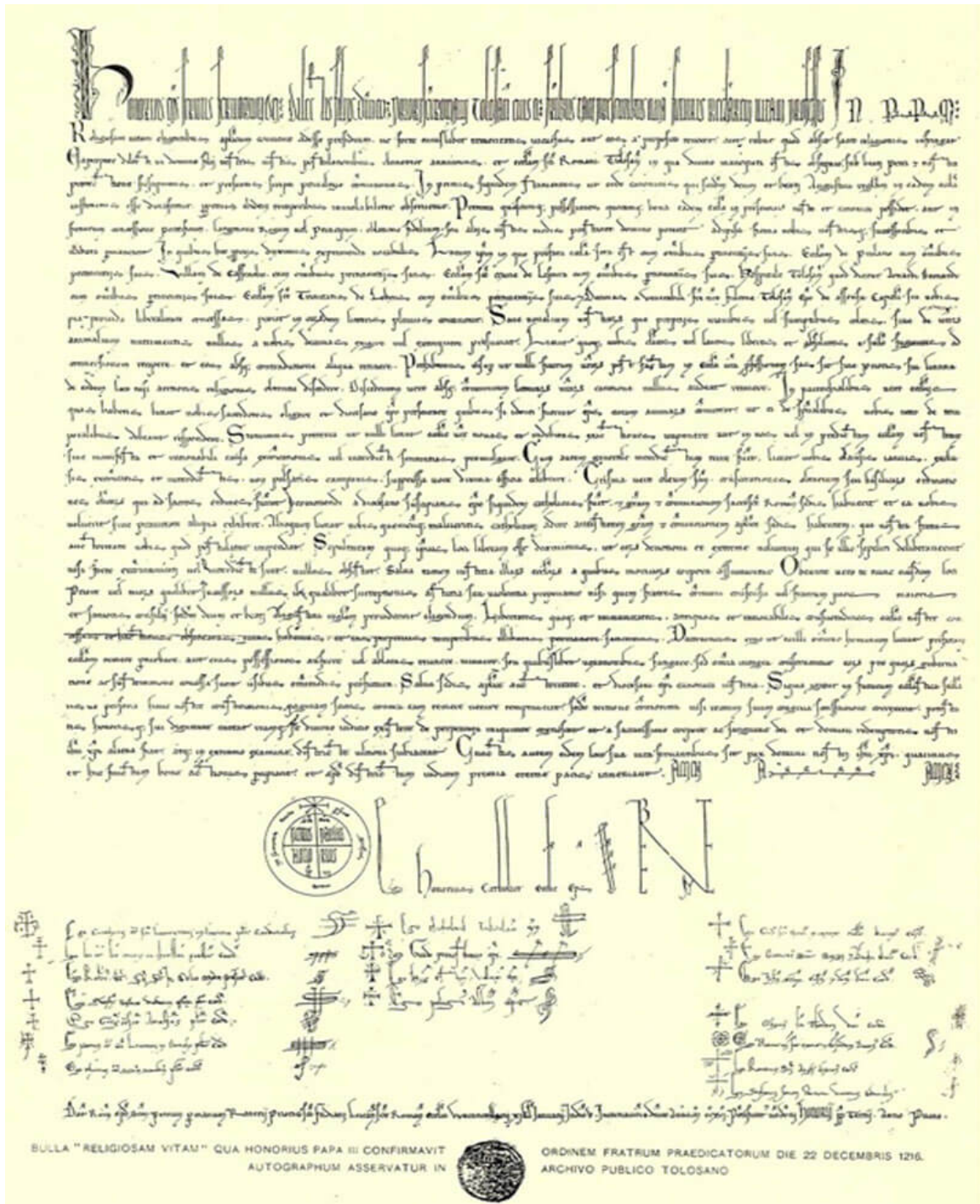
TABLE DES ANNEXES

<i>ANNEXE 1 : APPROBATION DE L'ORDRE.....</i>	<i>2</i>
<i>ANNEXE 2 : BENOÎT XV, Letre encyclique Fausto appetente die</i>	<i>5</i>
<i>ANNEXE 3 : Discours de Jean-Paul II.....</i>	<i>10</i>
<i>ANNEXE 4 : Catéchèse du pape Benoît XVI sur saint Dominique.....</i>	<i>16</i>
<i>ANNEXE 5 : Lettre du pape François.....</i>	<i>19</i>

ANNEXE 1 : APPROBATION DE L'ORDRE

Promulguée par Pape Honorius III¹

Le Pape Honorius III a publié deux documents qui ont établi l'Ordre des Prêcheurs : *Religiosam vitam* (ci-joint) a été promulguée le 22 décembre 1216, et quelques temps après *Gratiarum omnium largitori*.



¹ En ligne : <https://www.op.org/histoire/?lang=fr> (consulté le 4 juin 2025).

Religiosam Vitam

De la part d'Honorius, évêque, serviteur des serviteurs de Dieu, à l'attention des fils bien-aimés : Dominique, prieur de saint Roman à Toulouse, et ses frères, présents et futurs, profès dans la vie régulière. A perpétuité.

Il convient d'étendre la protection apostolique à ceux qui choisissent la vie religieuse, de peur que des attaques téméraires ne les détournent de leur but ou, Dieu nous en garde, ne détruisent la vigueur de l'institut religieux sacré. C'est pourquoi, fils bien-aimés dans le Seigneur, nous consentons avec bienveillance à vos justes demandes. Nous prenons l'église Saint-Roman à Toulouse, où vous vous êtes donnés au service de Dieu, sous la protection de saint Pierre et des nôtres, et nous la sécurisons avec le présent privilège écrit.

En premier lieu, en effet, nous décrétons que l'Ordre canonique qui est connu pour être établi selon Dieu et la Règle de Saint Augustin dans ladite Église doit être préservé inviolablement pour toujours.

En outre, que tous les biens et possessions que ladite Église possède ou pourra posséder à l'heure actuelle de façon juste et canonique, le Seigneur accordant, par la concession des papes, la libéralité des rois ou des princes, les offrandes des fidèles, ou tout autre moyen juste, devraient vous appartenir fermement et inviolablement, à vous et à vos successeurs, ou pouvoir acquérir dans l'avenir. Parmi ces biens, nous avons jugé bon de nommer : le lieu même où se trouve ladite église, avec ses propriétés ; l'église de Prouille avec ses propriétés ; le domaine de Caussanel avec ses propriétés ; l'église de St. Marie de Lescure avec ses biens; l'hospice de Toulouse, appelé « l'hospice d'Arnold Bernard » avec ses biens ; l'église de la Sainte Trinité à Loubens avec ses biens ; et les dîmes que notre vénérable frère Foulques, évêque de Toulouse, avec le consentement de son chapitre, vous a données, comme cela est plus explicitement contenu dans ses lettres.

Que personne n'ait la prétention d'exiger ou d'extorquer de vous des dîmes sur les fruits des terres que vous cultivez de vos propres mains ou à vos propres frais, ou sur le produit de vos animaux.

De plus, vous pouvez recevoir et garder, sans opposition de quiconque, des membres du clergé ou des laïcs qui sont des hommes libres et sans dette, qui fuient le monde pour entrer dans la vie religieuse.

De plus, nous interdisons à tous vos frères, après avoir fait profession dans votre église, de s'en éloigner sans la permission de leur prieur, sauf dans le but d'entrer dans un institut religieux plus strict. Si quelqu'un doit partir, que personne n'ose le recevoir sans l'autorisation d'une lettre de votre communauté.

Dans les églises paroissiales que vous tenez, vous pouvez choisir des prêtres et les présenter à l'évêque du diocèse, à qui, s'ils en sont dignes, l'évêque confiera le soin des âmes, afin qu'elles soient responsables envers lui en matière spirituelle et envers vous en matière de temps.

Nous décrétons en outre que personne ne peut imposer de nouvelles exactions injustes à votre église, ou promulguer des sentences d'excommunication ou d'interdiction sur vous ou votre église sans une cause manifeste et juste. Cependant, lorsqu'une interdiction générale sera imposée sur tout le territoire, il vous sera permis de célébrer l'office divin à huis clos, en

chantant à voix basse, sans sonner les cloches, et en excluant ceux qui sont excommuniés et interdits.

Vous obtiendrez de l'évêque du diocèse le chrême sacré, les huiles saintes, la consécration d'autels ou de basiliques et l'ordination des clercs qui seront promus aux ordres sacrés, tant qu'il est catholique et en grâce et communion avec le très saint Siège romain et qu'il est disposé à vous les transmettre sans irrégularité. Sinon, vous pouvez vous adresser à n'importe quel évêque catholique de votre choix, pourvu qu'il soit en grâce et en communion avec le Siège apostolique ; et armé de notre autorité, il peut vous communiquer ce que vous demandez.

De plus, nous accordons à cet endroit la liberté d'enterrement. Que personne ne fasse obstacle à la dévotion et à la dernière volonté de ceux qui choisissent d'y être enterrés, à condition qu'ils ne soient pas excommuniés ou interdits. Cependant, les droits justes des églises d'où les cadavres sont prélevés doivent être sauvegardés.

Quand vous, qui êtes maintenant le prieur de ce lieu, ou l'un de vos successeurs, sortirez de vos fonctions, personne ne sera nommé par astuce ou violence secrète ; mais seulement celui que les frères, d'un commun accord, ou que les frères plus mûrs et sages choisiront d'élire selon Dieu et la règle de saint Augustin.

De plus, concernant les libertés, les immunités anciennes et les coutumes raisonnables accordées à votre église et observées jusqu'à ce jour, nous ratifions et ordonnons qu'elles dureront inviolablement pour tout temps futur. Nous décrétons, par conséquent, que personne ne peut déranger à la hâte l'Église susmentionnée, lui enlever ses biens ou, après les avoir enlevés, les garder, les diminuer ou les harceler par n'importe quelle forme d'abus, mais tous ces biens seront conservés intacts entièrement pour le contrôle, la subsistance et l'usage de ceux pour qui ils ont été accordés, sauf l'autorité du siège apostolique et les droits canoniques de l'évêque diocésain.

Si, par conséquent, à l'avenir, une personne ecclésiastique ou séculière qui, ayant connaissance de ce document, tentera à la hâte d'y contrevenir, et si, après une deuxième ou troisième réprimande, il refuse de corriger sa faute en lui donnant satisfaction, qu'il perde la dignité de son pouvoir et de son honneur ; et lui faire savoir qu'il se rendra coupable du mal perpétré avant le jugement de Dieu et qu'il sera privé du Corps et du Sang les plus sacrés de notre Dieu et Seigneur, notre Sauveur Jésus Christ, et qu'il sera, au jugement dernier, livré à la vengeance stricte. Néanmoins, que tous ceux qui défendent les droits de ce lieu aient la paix de Notre Seigneur Jésus-Christ, reçoivent le fruit des bonnes actions ici-bas, et, devant le Juste Juge, reçoivent les récompenses de la paix éternelle. Amen, amen, amen, amen.

Moi, Honorius, évêque de l'Église catholique.

Perfectionnez mes pas à votre façon. Adieu à vous !

Ci-dessous signatures de dix-huit cardinaux.

Donné à Rome à Saint Pierre, de la main de Ranerio, Prieur de Santo Fridiano in Lucca, Vice-chancelier de la sainte Eglise romaine, le 11 des calendes de janvier [22 décembre], cinquième acte d'accusation, 1216^{ème} année de l'Incarnation de Notre Seigneur, la première année du pape Honorius III.

ANNEXE 2 : BENOÎT XV, Letre encyclique *Fausto appetente die* A l'occasion du VII^e centenaire de la mort de saint Dominique²

*Vénérables Frères,
Salut et bénédiction apostolique.*

L'HEUREUX JOUR APPROCHE où, il y a sept cents ans, Dominique, cet astre de sainteté, a quitté ce séjour misérable pour le royaume de l'éternelle félicité. Depuis longtemps, Nous sommes du nombre de ses plus fervents dévots, surtout depuis la jour où nous fut confiée l'Église de Bologne, qui garde ses cendres avec une piété jalouse ; aussi nous est-il fort agréable de pouvoir convier, du haut de cette Chaire apostolique, le peuple chrétien à glorifier la mémoire de ce grand Saint. Satisfaction pour Notre piété, cet appel Nous paraît également le moyen de remplir un grand devoir de gratitude envers le saint fondateur et son illustre famille.

Homme de Dieu sans partage et réalisant pleinement le sens de son nom Dominique « qui appartient au Seigneur », il ne fut pas moins totalement l'homme de la sainte Eglise, qui voit en lui un invincible champion de la foi ; et l'Ordre des Prêcheurs, fondé par lui, s'est toujours montré un des plus fermes remparts de l'Eglise romaine. Ce n'est donc pas seulement pendant sa vie que Dominique « fut le solide appui du temple » (*Eccli* 50, 1) ; il en assura la défense pour les siècles à venir et ce sont bien, semble-t-il, des paroles prophétiques que prononça Honorius III quand, en approuvant la règle nouvelle, il fit cette déclaration : « nous entrevoyons dans les membres de ton Ordre de futurs athlètes de la foi et de véritables lumières du monde. »

Dominique et ses fils ont été, par leurs prédications, le « solide appui du peuple chrétien »

En effet, chacun le sait, pour répandre le royaume de Dieu, Jésus-Christ ne s'est servi d'autre instrument que de la prédication de l'Evangile, c'est-à-dire de la voix éclatante de ses hérauts, envoyés semer à travers le monde la doctrine du ciel : « Enseignez, dit-il, toutes les nations (*Mt* 28,19) ; prêchez l'Evangile à toute créature. (*Mc* 16,15) » Ainsi, grâce à la prédication des apôtres, de saint Paul surtout, suivie plus tard de l'enseignement des Pères et des Docteurs, les esprits s'illuminèrent aux rayons de la vérité et les cœurs s'éprirent d'amour pour toutes les vertus. Appliquant exactement la même méthode dans l'œuvre du salut des âmes, Dominique s'assigna comme but, pour lui et ses fils, de « livrer aux autres le fruit de leurs propres méditations » (cf. *Summa Theologiæ* II-IIæ, q.188, art. 6) ; c'est pourquoi, outre la pratique de la pauvreté, de la chasteté et de l'obéissance religieuse, il fit à son Ordre un devoir rigoureux et sacré de se livrer avec zèle à l'étude de la doctrine et à la prédication de la vérité.

² BENEDICTUS XV, Litt. *Encyclicæ Fausto appetente die* : de DCC natali sancti Dominici celebrando [Ad Patriarchas, Primates, Archiepiscopos aliosque locorum Ordinarios pacem et communionem cum Apostolica Sede habentes], 29 iunii 1921 : AAS 13(1921), 329-335 ; traduction française, titres et sous-titres de la DC 6(I-1921), pp. 66-68. En ligne : https://www.vatican.va/content/benedict-xv/fr/encyclicals/documents/hf_ben-xv_enc_29061921_fausto-appetente-die.html (consulté le 4 juillet 2025).

LES CARACTÉRISTIQUES DE LA PRÉDICATION DOMINICAINE

Or, trois éléments caractéristiques ont distingué la prédication dominicaine : une grande solidité de doctrine, une docilité fidèle et absolue à l'égard du Siège apostolique, une piété toute spéciale envers la Sainte Vierge.

Solidité de doctrine

Chez saint Dominique : *l'étude prélude à l'apostolat.*

Encore qu'il se soit senti de bonne heure la vocation de prédicateur, Dominique, avant d'aborder ce ministère, étudia longuement la philosophie et la théologie au collège de Palencia, et, prenant pour guides et maîtres les saints Pères, dont il avait approfondi la doctrine, il s'assimila la féconde substance de la Sainte Ecriture, particulièrement des écrits de saint Paul.

La valeur de sa science des choses divines ne tarda pas à se révéler dans les discussions que Dominique soutint contre les hérétiques ; bien que ceux-ci fussent armés de toutes les ressources du talent et de la fourberie pour donner l'assaut aux dogmes de la foi, on admirait avec quelle vigueur il les confondit et les réfutait. On le vit surtout à Toulouse, qui passait alors pour le centre et la capitale des hérésies, et où s'étaient donné rendez-vous les plus doctes des ennemis de l'Eglise. L'histoire rapporte comment, entouré de ses premiers compagnons, remarquables par leur activité et leur talent de parole, il tint victorieusement tête à l'insolence des hérétiques, et comment, non content de réfréner leur audace, il toucha si bien leurs cœurs par son éloquence et sa charité, qu'il en ramena un grand nombre dans le sein de leur Mère l'Eglise catholique. Dans ses luttes pour la foi, il était assisté visiblement par Dieu lui-même ; un jour, notamment, comme il avait accepté de subir une épreuve imposée par les hérétiques, épreuve consistant, pour chaque docteur, à jeter son livre au feu, les flammes consumèrent les autres ouvrages, ne respectant et ne laissant intact que le sien. L'œuvre puissante de Dominique délivra ainsi l'Europe du péril de l'hérésie des Albigeois.

Dans l'Ordre dominicain : *rayonnement doctrinal ; Thomas d'Aquin, joyau de son Ordre.*

Dominique voulut que cette solidité de doctrine fût également le glorieux apanage de ses fils. A peine eut-il obtenu du Siège apostolique l'approbation de son Ordre et la confirmation du noble titre de Prêcheurs, qu'il décida de fonder ses couvents dans le voisinage immédiat des plus célèbres Universités, pour permettre à ses religieux de se développer plus aisément dans tous les ordres de connaissance et donner occasion à un plus grand nombre d'étudiants d'entrer dans sa famille nouvelle.

Aussi l'Institut dominicain s'est-il, dès le début, signalé comme un Ordre doctrinal. Ce fut toujours comme sa mission et son privilège de guérir les maux causés par l'erreur sous ses diverses formes et de répandre la lumière de la foi chrétienne : il n'est pas, en effet, de pire obstacle au salut éternel que l'ignorance religieuse et la perversion des esprits. Il n'est donc pas surprenant que tous les regards et l'attention générale se soient tournés vers cette nouvelle et féconde forme d'apostolat, qui, à l'Evangile et aux enseignements des Pères, qu'elle prenait pour bases, joignait le précieux appoint de connaissances de tout genre.

La sagesse divine elle-même sembla s'exprimer par la bouche des fils de saint Dominique, alors que brillaient parmi eux de puissants hérauts et défenseurs de la doctrine chrétienne, tels Hyacinthe de Pologne, Pierre le Martyr, Vincent Ferrier ; des esprits remarquables pour leur génie et versés dans les sciences les plus élevées, tels Albert le Grand, Raymond de Pennafort, Thomas d'Aquin, ce fils de Dominique dont Dieu daigna se servir, plus que de tout autre docteur, pour illuminer son Eglise. Aussi bien, cet Ordre, qui fut toujours si apprécié pour son apostolat de la vérité, s'est-il vu décerner son plus beau titre de gloire le jour où l'Eglise proclama que la doctrine de saint Thomas était sa propre doctrine, et donna aux étudiants catholiques pour maître et saint patron ce Docteur que les Papes avaient comblé des éloges les plus insignes.

Dévouement absolu au Saint-Siège

Chez saint Dominique : *la vision d'Innocent III ; le Tiers-Ordre dominicain, milice défensive de la chrétienté.*

Cette ardente préoccupation de demeurer fidèle à la foi et de la défendre s'accompagnait, chez Dominique, d'un absolu dévouement au Saint-Siège. C'est ainsi que l'on rapporte que, prosterné aux pieds de Notre prédécesseur Innocent III, il se voua à la défense du Pontificat romain, et que ce même Pape le vit en songe, la nuit suivante, soutenant vigoureusement de ses épaules l'édifice chancelant de la Basilique de Latran. L'histoire relate cet autre fait : à l'époque où il formait à la perfection chrétienne les premiers disciples qui s'étaient mis à son école, Dominique eut l'idée de constituer comme une sainte milice composée de laïques pieux et dévoués, qui aurait pour double objet de défendre les droits de l'Eglise et de barrer énergiquement la route aux hérésies. C'est de cette pensée que naquit le Tiers-Ordre dominicain, qui, en répandant chez les gens du monde la pratique de la vie parfaite, devait être pour notre Mère la Sainte Eglise un glorieux fleuron en même temps qu'un véritable rempart.

Dans l'Ordre dominicain : *les défenseurs traditionnels du Saint-Siège ; sainte Catherine de Sienne ; saint Pie V.*

Du fondateur, cet attachement si étroit à la Chaire de saint Pierre passa en héritage à ses fils. Chaque fois que, par suite de l'égarement où les erreurs plongeaient les esprits, l'Eglise eut à souffrir des soulèvements populaires ou des injustices des princes, le Saint-Siège trouva dans les fils de saint Dominique de valeureux défenseurs de la vérité et du droit, dont le concours lui était fort utile pour conserver le prestige de son autorité. Qui ne se souvient des éminents services rendus dans cet ordre d'idée par la fille de saint Dominique Catherine de Sienne ? Poussée par l'amour de Jésus-Christ, elle surmonta d'incroyables difficultés pour décider le Souverain Pontife – personne n'avait réussi avant elle – à revenir, après une absence de soixante-dix ans, sur son Siège de Rome ; plus tard, à l'heure où un schisme affreux déchira l'Eglise d'Occident, elle retient une grande partie de la chrétienté dans la fidélité et le dévouement au Pape légitime.

Enfin, pour ne point parler des autres titres de gloire, on ne saurait oublier que la famille dominicaine a donné à l'Eglise quatre Papes célèbres : le dernier, saint Pie V, a rendu d'immortels services à la religion et à la société : après s'être assuré, à force d'instances et

d'exhortations, l'alliance militaire des princes chrétiens, il défit définitivement les forces turques près des îles Echinades, sous l'égide et avec le secours de la Très Sainte Vierge, qu'il ordonna, pour ce fait, d'invoquer sous le titre de Secours des chrétiens.

Tendre dévotion à la sainte Vierge

Le même épisode met aussi en vive lumière le troisième élément qui caractérise, disions-nous, la prédication dominicaine : une dévotion toute spéciale envers la puissante Mère de Dieu. On raconte, en effet, que le Pape apprit miraculeusement que l'on remportait la victoire de Lépante au moment même où, dans tout l'Univers catholique, les Confréries pieuses invoquaient Marie en se servant de la formule du saint Rosaire que le fondateur des Prêcheurs avait lui-même instituée et qu'il avait ensuite donné mission à ses fils de répandre dans le monde entier.

Chez saint Dominique : *le Rosaire fut l'arme qui le rendit victorieux des Albigeois.*

C'est en effet en vouant à la Très Sainte Vierge une affection toute filiale et en espérant par-dessus tout en son patronage, que Dominique prit en mains la cause de la foi. Dans sa lutte contre les hérétiques albigeois qui attaquaient, en proférant d'horribles blasphèmes, l'ensemble des vérités de la foi et spécialement la maternité divine et la virginité de Marie, Dominique, tout en vengeant de toutes ses forces la sainteté de ces dogmes, implorait le secours de la Vierge Marie en lui adressant très fréquemment cette invocation : « Souffrez que je vous loue, Vierge sainte ; fortifiez-moi contre vos ennemis. »

Combien était agréable à la Reine du ciel cette conduite de son très dévot serviteur, on peut aisément le déduire du fait que c'est par Dominique que Marie voulut enseigner à l'Église, Epouse de son Fils, le très saint Rosaire : cette prière tout ensemble vocale et mentale méditation des principaux mystères de la religion accompagnant la récitation de quinze Pater et d'autant de dizaines d'Ave Maria – est merveilleusement propre à nourrir la piété et à exciter les âmes à la pratique des vertus.

Dans l'Ordre dominicain : *les apôtres du Rosaire.*

Dominique était donc bien inspiré quand il demandait à ses disciples de s'efforcer souvent et avec zèle, dans leurs prédications, de rendre familière à leur auditoire cette forme de prière, dont il avait pleinement constaté l'utilité. Il était, en effet, persuadé de deux choses : d'une part, Marie est si puissante auprès de son divin Fils que toutes les grâces accordées par Dieu aux hommes leur sont toujours données par l'intermédiaire et au gré de la Sainte Vierge ; d'autre part, Marie est si bonne et si miséricordieuse que, accoutumée à secourir spontanément ceux qui souffrent, elle est absolument incapable de repousser ceux qui implorent son secours, Aussi, celle que l'Église a l'habitude de saluer Mère de grâce et Mère de miséricorde, s'est toujours montrée telle surtout quand on a eu recours au Saint Rosaire : et c'est pourquoi les Pontifes romains n'ont jamais négligé une occasion d'exalter l'efficacité du Rosaire marial et de l'enrichir du trésor des indulgences.

La tâche actuelle des Dominicains, religieux et tertiaires.

De nos jours – vous le comprenez sans peine, Vénérables Frères, – l’Institut dominicain n’est pas appelé à rendre de moins grands services qu’à l’époque de sa fondation. Que d’âmes aujourd’hui privées de ce pain de vie qu’est la doctrine céleste et qui se meurent d’une sorte d’inanition ! Que d’esprits séduits par une apparence de vérité et que détournent de la foi les déguisements multiples de l’erreur ! Et si les prêtres veulent, en leur distribuant la parole de Dieu, apporter à toutes ces détresses le secours qu’elles attendent, combien il importe qu’ils soient enflammés du désir de sauver leurs frères en même temps qu’armés d’une solide connaissance des choses de Dieu ! Que de fils de l’Église également, ingrats et infidèles, qui se sont détournés du Vicaire de Jésus-Christ par ignorance ou perversion de volonté, et qu’il faut ramener dans le sein de notre commune Mère ! Pour porter remède à ces maux et aux calamités de tout genre dont souffre le monde, combien nous est nécessaire le maternel patronage de Marie !

Les fils de saint Dominique ont donc un champ d’apostolat presque sans bornes où déployer très utilement leur zèle en vue du salut de tous. Aussi Nous demandons instamment qu’à l’occasion de ce centenaire tous les membres de cet Ordre se renouvellent pour ainsi dire sur le modèle de leur très saint Fondateur et prennent la résolution de se montrer chaque jour plus dignes d’un tel Père. Ceux de ses fils qui appartiennent au premier Ordre donneront, comme il convient, l’exemple aux autres sur ce point et se livreront dorénavant avec plus de zèle encore à la prédication de la parole de Dieu, en vue de développer parmi les fidèles, en même temps que l’attachement au successeur de saint Pierre et la dévotion à la Vierge Marie, la connaissance et la défense de la vérité. Mais l’Église espère beaucoup aussi du dévouement des Tertiaires dominicains, s’ils s’appliquent avec ardeur à se régler sur l’esprit de leur Patriarche, en enseignant aux ignorants les préceptes de la doctrine chrétienne, Nous désirons et souhaitons qu’ils s’adonnent nombreux et empressés à cet apostolat, qui est de la plus haute importance pour le salut des âmes. Nous demandons enfin que tous les enfants de saint Dominique se préoccupent particulièrement de rendre habituelle chez tous les chrétiens la récitation du Rosaire marial, que nous-même, à la suite de nos prédécesseurs, notamment de Léon XIII, d’heureuse mémoire, Nous avons recommandée lorsque l’occasion s’en est présentée et que nous recommandons encore avec insistance en cette époque si troublée ; si l’on parvient à généraliser ainsi cette pratique de dévotion, nous estimons que les fêtes de ce centenaire auront eu un résultat satisfaisant.

Dès maintenant, comme gage des divines faveurs et en témoignage de Notre bienveillance, Nous vous accordons avec une religieuse affection, à vous, Vénérables Frères, à votre clergé et à vos fidèles, la Bénédiction Apostolique.

Donné à Rome, près Saint-Pierre, en la fête des Princes des Apôtres, le 29 juin 1921, de Notre Pontificat la septième année.

BENEDICTUS PP. XV

**ANNEXE 3 : Discours de Jean-Paul II
aux participants du chapitre général
de l'Ordre des Frères Prêcheurs³**

Lundi 5 septembre 1983

*Chers Frères Prêcheurs,
membres du Chapitre Général,*

1. Deux fois, d'après les chroniques primitives de l'Ordre, frère Dominique a quitté Toulouse, où avec une poignée de frères, il donnait corps à la *Sainte Prédication* commencée dans la solitude et le sacrifice de Prouilhe, et il a entrepris la pénible et périlleuse traversée des Alpes pour se rendre à la ville éternelle. Il est venu en 1215 demander à Innocent II, pour sa petite famille, de « pouvoir s'appeler et être vraiment l'Ordre des Prêcheurs » (*Legenda Petri Ferrandi*, c. 27). Il est retourné en décembre 1216 pour recevoir d'Honorius III, à peine élu au Siège de Pierre, la bulle d'approbation de l'Ordre qu'il avait tant souhaitée. Les deux fois, nous savons avec quelle vénération et quelle paternelle affection les deux Pontifes l'ont accueilli.

Je rappelle ces deux venues de Dominique de Guzman à la maison du Pape parce que, bien volontiers, je me rattache à mes deux lointains et illustres prédécesseurs dans la joie et l'affection avec lesquelles je vous accueille aujourd'hui:

- vous, Père Damien Aloysius Byrne, quatre-vingt troisième successeur de saint Dominique, à qui je souhaite de tout cœur que vous puissiez, avec la collaboration active et généreuse de tous vos frères, guider l'Ordre sur les voies de l'apostolat, en pleine fidélité à la forte et lumineuse tradition de vos ancêtres, et dans l'écoute des besoins actuels de l'Eglise et du monde;

- vous, Père Vincent de Couesnongle, à qui j'exprime ma vive gratitude et celle de l'Eglise pour votre infatigable labeur durant les neuf années de votre charge;

- et vous, chers Pères Capitulaires, qui représentez ici l'Ordre entier et à qui je souhaite un travail serein et fructueux au moment où, comme l'a fait saint Dominique, vous venez associer l'Evêque de Rome à vos réflexions sur les chemins de votre Ordre.

A vous tous, je tiens à manifester encore une fois l'attachement que, pour tant de raisons, j'éprouve pour votre Ordre. Avec vous - laissez-moi vous le dire -, je me sens en famille. Je suis sûr que l'Eglise et celui qui en est le Pasteur universel peuvent compter sur votre collaboration, comme ils l'ont toujours fait, dans la tâche ardue de l'évangélisation du monde.

C'est bien pour cette tâche que votre Ordre a été fondé par saint Dominique. C'est bien pour cela qu'il a été approuvé et envoyé par l'Eglise. Votre « mission » est toujours la même. Mon prédécesseur Honorius III, lorsqu'il écrivait à saint Dominique le 18 janvier 1221, la reconnaissait inspirée par « Celui qui permet à son Eglise d'engendrer une descendance toujours nouvelle ». C'est la mission de « se consacrer à la prédication de la Parole de Dieu, en annonçant de par le monde entier le nom de Notre-Seigneur Jésus-Christ » (Cf. *MOPH XXV*, p. 144).

³ *Discours de Jean-Paul II aux participants du chapitre général de l'Ordre des Frères Prêcheurs*, Libreria Editrice Vaticana, le 5 septembre 1983, en ligne : https://www.vatican.va/content/john-paul-ii/it/speeches/1983/september/documents/hf_jp-ii_spe_19830905_fрати-predicatori.html (consulté le 24 juin 2025).

« En effet, l'Ordre des frères prêcheurs, fondé par saint Dominique, « depuis ses origines, comme l'on sait, a été institué spécialement pour la prédication et pour le salut des âmes ». C'est pourquoi nos frères, selon le mandat du Fondateur, « comme des hommes désireux de chercher leur propre salut et celui des autres, doivent se comporter de façon honnête et religieuse, comme des hommes évangéliques, suivant les traces de leur Sauveur, parlant avec Dieu ou de Dieu, avec eux-mêmes ou avec le prochain » (*Constitutio Fundamentalis*, § II).

« Or, afin d'être parfaits dans l'amour de Dieu et du prochain moyennant cette *sequela Christi*, liés à notre Ordre par la profession religieuse, nous nous consacrons totalement à Dieu et nous nous donnons à l'Eglise d'une façon nouvelle, « totalement livrés à la prédication de la Parole de Dieu » tout entière (*Ibid.* § III). Dans la mesure où l'Ordre sera fidèle, demain comme hier, à de telles exigences, il participera intimement à l'action de l'Eglise universelle, et il sera spécialement proche de l'Evêque de Rome.

Pour accomplir sa mission, votre Ordre doit tenir ferme à quelques idées-maîtresses qui ressortent du texte fondamental que je vous ai lu. Ce sont des principes de la foi, que la théologie a développés, avec les grands Docteurs, parmi lesquels saint Thomas d'Aquin brille d'un éclat particulier. Ces principes, l'Eglise continue à les proposer comme fondements de la sagesse chrétienne et comme axes de l'apostolat. Vous les Pères Capitulaires, il vous appartient d'en saisir le dynamisme pour le traduire en ordonnances ou en orientations pour la vie spirituelle et le travail de l'Ordre.

2. La primauté de Dieu

Le premier de ces principes est celui qui affirme la primauté absolue de Dieu dans l'intelligence, dans le cœur, dans la vie de l'homme. Vous savez bien comment saint Dominique a répondu à cette exigence de foi dans sa vie religieuse : « Il ne parlait qu'avec Dieu ou de Dieu ».

Vous savez aussi comment, sur le plan de la doctrine, saint Thomas d'Aquin, à partir des Saintes Écritures et des Pères de l'Église, a envisagé cette primauté de Dieu et comment il l'a soutenue avec la force et la cohérence de sa pensée métaphysique et théologique, en utilisant l'analogie de l'être qui permet de reconnaître la valeur de la créature, mais comme dépendante de l'amour créateur de Dieu.

Et puis, sur le plan de la spiritualité, Saint Thomas est tout à fait à l'école de son Père Dominique lorsqu'il définit le religieux comme « celui qui se met totalement au service de Dieu, comme s'il lui offrait un holocauste » (Thomas d'Aquin, *Summa Theologica*, q. 186, a. 1 et a. 7).

Si l'on n'accepte pas cette subordination, si l'on exalte la grandeur de l'homme au détriment de la primauté de Dieu, on aboutit à l'échec des idéologies qui postulent l'autosuffisance de l'homme et donnent lieu à la prolifération des erreurs dont le monde moderne porte le poids et dont il ne parvient pas à briser le joug culturel et psychologique. Les fondements de la vie morale et sociale sont ébranlés tandis que, sur le plan religieux, une sorte d'insensibilité ou d'indifférence se manifeste fréquemment à l'égard de Dieu. On pourrait même parler d'incapacité à affronter cette « lutte avec Dieu » qui, comme nous l'enseigne l'histoire de Jacob, exprime au plus haut point la tension de l'homme appelé à aller de l'avant vers un but qui transcende l'histoire, où il doit vivre, travailler, affronter des épreuves, surmonter les défis du temps qui passe et de la mort qui suit. On pourrait parler d'une aliénation

de l'homme par rapport à lui-même : il perd sa dignité et sa capacité d'espérance, même lorsque les idéologies lui promettent la libération.

Vous, Dominicains, avez la mission de proclamer que notre Dieu est vivant, qu'il est le Dieu de la vie, et qu'en lui existe la racine de la dignité et de l'espérance de l'homme appelé à la vie.

Vous le faites en tant que religieux par le témoignage de vos vies « totalement consacrées, comme un holocauste à Dieu ». Vous le faites comme maîtres et prédicateurs si votre théologie et votre catéchèse, comme le kérygme des Apôtres, produisent un choc, une rupture dans le système dosé où l'homme est en train de se perdre à la frontière de l'anéantissement. Votre annonce doit s'adresser à l'homme tel qu'il est constitué par la culture, la vie sociale, sa personnalité et sa conscience, et lui apporter la puissance libératrice de Dieu.

Toute autre étude et toute autre tâche, dans les différents domaines des sciences humaines, de l'économie, de l'action sociale, etc., sont justifiées si, pour vous, religieux appelés à témoigner et à prêcher le Royaume de Dieu, elles trouvent leur finalité et leur mesure dans la finalité apostolique supérieure - prise dans sa totalité - de l'Église et de votre Ordre.

Vos Constitutions donnent la priorité au ministère de la parole sous toutes ses formes orales et écrites, et le lien entre le ministère de la parole et celui des sacrements en est le couronnement.

De cette priorité découle également le caractère missionnaire de votre Ordre.

Dans ce sens, vos Constitutions contiennent de fortes exhortations : « A l'imitation de saint Dominique, plein de sollicitude pour le salut de tous les hommes et de tous les peuples, que les frères sachent qu'ils sont envoyés à tous les hommes, croyants ou non, et spécialement aux pauvres, pour évangéliser et établir l'Église parmi les peuples non croyants, pour instruire et affermir la foi du peuple chrétien » (L. I, c. IV, art. 1, n. 98).

L'Église aujourd'hui ne peut que confirmer vos lois, bénir de tels projets et encourager votre engagement missionnaire universel, parce qu'elle sait bien que, partout, en tout lieu, comme dans chaque cœur humain, il y a besoin de Dieu !

3. Vivre et témoigner du mystère du Christ

Dans l'histoire, Dieu a répondu à ce désir. Par la foi, nous avons connu l'œuvre de salut qui a son centre, son axe et sa plénitude en Jésus-Christ. Et nous ne cessons de proclamer que le salut nous vient de Jésus-Christ, conformément à l'expression solennelle de Pierre et des autres Apôtres : « Il n'y a pas sous le ciel d'autre nom donné aux hommes en lequel il soit établi que nous soyons sauvés » (Ac 4,12).

C'est précisément ce qu'a fait saint Dominique, en suivant les traces des Apôtres. Comme l'a dit sainte Catherine de Sienne, frère Dominique a ressenti la « mission du Verbe » (*Dialogue*, 158). Il y a répondu en nourrissant un amour passionné pour le Crucifié. Le célèbre tableau de Fra Angelico l'illustre magnifiquement : on y voit le saint appuyant ses mains sur la Croix et embrassant la figure du Christ tout en la contemplant des yeux, de sorte que les gouttes du sang du Sauveur coulent sur lui. Dans sa prédication, saint Dominique a toujours proclamé Jésus-Christ comme fondement de l'Évangile.

Je pense aujourd'hui aux innombrables frères, connus et inconnus, qui, aujourd'hui comme au cours des 760 dernières années, se consacrent à l'exégèse, à la patristique, à la théologie dans son ensemble, ou travaillent comme enseignants et prédicateurs, rédacteurs ou communicateurs sociaux, promoteurs du Saint Rosaire, et missionnaires, dans le travail pastoral ou dans des missions spéciales du Saint-Siège. Tous n'ont qu'un seul but : accomplir leur service de toutes leurs forces et avec un cœur désintéressé, en tant qu'humbles serviteurs de la Rédemption dans le monde d'aujourd'hui.

Le Successeur de Pierre exprime avec joie à l'Ordre de saint Dominique la gratitude de l'Église pour tout ce qu'il a accompli jusqu'à présent. Je vous encourage donc aujourd'hui - alors que vous célébrez votre Chapitre général au cours de l'Année sainte 1983 -, vos Frères, dans la ligne de vos prédécesseurs, à ouvrir de nouvelles possibilités pour l'étude et la prédication de Jésus crucifié (cf. 1 Co 1,23 ; 2,2).

Ce que le Concile Vatican II a enseigné sur les études ecclésiales, les indications et les directives de mon prédécesseur Paul VI sur l'évangélisation dans l'exhortation apostolique *Evangelii nuntiandi* ainsi que mes indications dans l'encyclique *Redemptor hominis* et dans l'exhortation apostolique *Catechesi tradendae*, constituent une règle de travail durable, que je prie instamment votre Ordre de faire sienne, afin que nous soyons des collaborateurs choisis du Magistère ecclésial, prêts à déployer aux yeux du monde la richesse du Christ, mort et ressuscité pour nous.

4. Rapport vital avec l'Église

Nous en arrivons au troisième principe qui justifie l'existence d'un Ordre religieux et guide son action : le rapport vital avec l'Église. Comme l'indiquent le Code de droit canonique et vos Constitutions (p. I, c. I, n° 21), il faut la catholicité, l'unité et l'apostolicité si l'on veut être Église et travailler au niveau universel ; et il faut rendre toujours plus réelle et visible la quatrième caractéristique de l'Église, la sainteté. Le lien avec le Pape est la meilleure garantie de ce caractère ecclésial ; il légitime l'action d'un Ordre étendu au monde entier, il garantit sa liberté, toujours en conformité avec les normes qui régissent l'activité des religieux au sein des Églises locales.

Soyez donc assurés que dans votre Ordre, il n'y aura jamais de manque d'obéissance traditionnelle et totale au Successeur de Pierre, avec un respect sincère pour son Magistère et avec cette fidélité totale au Saint-Siège, qui a toujours été une caractéristique bien connue de votre Famille religieuse.

Je souhaite à votre Ordre - dont la devise est la Vérité - de former de nombreux fils désireux de servir l'Église et de travailler dans la vérité et l'obéissance, en me souvenant de ce texte célèbre de vos Constitutions : « À partir du moment où, par l'obéissance, nous nous unissons au Christ et à l'Église, chaque effort et chaque mortification que nous faisons pour la mettre en pratique est comme un prolongement de l'oblation du Christ et acquiert une valeur de sacrifice, tant pour nous personnellement que pour l'Église : dans la consommation de ce sacrifice s'accomplit toute l'œuvre de la création » (I. I, Art. II, n° 11).

La relation vitale entre l'Ordre et l'Église a une autre dimension essentiellement théologique, qui découle de sa finalité et de sa nature, reconnues par le Siège apostolique. Comme nous le lisons dans votre constitution fondamentale, vous êtes un « ordre clérical » dans

l'Église, qui a une « fonction sacerdotale et prophétique » (*Constitutio fundamentalis*, § V et § VI).

Votre histoire est la preuve qu'il n'y a pas d'opposition entre la vocation sacerdotale et la vocation prophétique, mais qu'elles se rejoignent pour donner à l'Ordre son identité et son intégrité, comme le voulait saint Dominique. Il est vrai aussi que, en raison des conditions culturelles et religieuses différentes des peuples et peut-être plus encore des aptitudes et des charismes personnels, l'une ou l'autre de ces fonctions prend une importance particulière. Quoi qu'il en soit, de votre histoire, de votre règle, de votre doctrine, on peut déduire que dans votre enseignement, dans votre prédication, dans l'exercice de votre ministère pastoral, le charisme prophétique de votre Ordre a reçu le sceau particulier de la théologie, entendue au sens plein de saint Thomas comme une sagesse qui place la contemplation au fondement de la pensée et de l'action ; elle stimule l'action, l'inspire et la régule (cf. Saint Thomas, *Somme théologique*, I, q. 1, a. 6 ; II, q. 45, a. 3). Saint Thomas lui-même, à la suite de saint Dominique, a été non seulement un maître, mais aussi un exemple de cette vie de sagesse, que l'Ordre a toujours pu considérer comme un aspect de sa « fonction prophétique », qui consiste à « proclamer partout l'Évangile de Jésus-Christ par la parole et par l'exemple », selon le texte de votre constitution fondamentale.

Aujourd'hui, je voudrais vous dire, à vous Pères capitulaires et à tous vos frères d'observance : soyez fidèles à cette mission d'idéologie et de sagesse de votre Ordre, quelles que soient les formes - érudites ou populaires, académiques ou pastorales, scientifiques ou catéchétiques - dans lesquelles vous êtes appelés à l'exercer. Et il est évident que l'approfondissement de l'œuvre théologique et philosophique de saint Thomas d'Aquin doit continuer à occuper une place privilégiée, au premier plan de votre travail scientifique et apostolique. Il est nécessaire, pour vous plus que pour d'autres, de cultiver la familiarité avec la pensée et les écrits du Maître incomparable, de renouveler et d'enrichir sa doctrine.

Votre fonction théologique assure à l'Ordre une relation vitale avec la communauté ecclésiale, où la vérité et la richesse des charismes ont été mises en unité par l'Esprit, en vue de l'édification du Corps du Christ.

5. Vie spirituelle

Enfin, chers Pères capitulaires, je voudrais vous rappeler, toujours dans la ligne de vos Constitutions, que le secret d'un accomplissement fructueux de votre mission dans l'Église et dans le monde, le secret de votre propre rétablissement numérique et qualitatif après la crise que même votre Ordre a dû affronter ces dernières années, consiste dans la fidélité à la « vie apostolique dans son sens intégral, dans laquelle la prédication et l'enseignement doivent découler de l'abondance de la contemplation » (*Constitutio fundamentalis*, 4).

C'est le quatrième fondement - mais en importance c'est le principal - sur lequel vous pouvez construire un présent et un avenir pour l'Ordre, dignes de son passé. Il s'exprime dans des choses que vous connaissez bien et qu'il suffira de mentionner ici pour les confier à votre réflexion et, si nécessaire, aux résolutions de votre Chapitre : l'esprit de prière, la vie intérieure, le zèle, l'exactitude et la fidélité dans la célébration de la liturgie et, en général, l'observance régulière de la vie commune, la pratique et l'esprit des vœux, la pénitence.

Le pape Honorius III résume tout cela lorsqu'il dit dans sa lettre à saint Dominique et à ses premiers compagnons que pour la réforme du monde moderne et la prédication de la foi,

Dieu a « inspiré à leurs âmes le désir affectueux d’embrasser la pauvreté et de pratiquer la vie régulière, etc. ». (*Epist.*, 18 janvier 1221 : *MOPH*, XXV, p. 144 ; cf. *Constitutio fundamentalis*, 1).

Cette inspiration divine a indiqué la voie qui doit rester la vôtre aujourd’hui. Elle n’a pas été altérée dans ses points essentiels et ne doit pas être compromise par les adaptations et les innovations de nature structurelle et fonctionnelle que, loyalement et en harmonie avec les directives de l’Église, vous avez envisagé et continuez d’envisager d’apporter à l’organisation de l’Ordre. De nombreuses expériences et tentatives sont possibles, mais à condition de ne pas abandonner la bonne voie. Il se peut aussi que, sur la base d’une évaluation réaliste de ce qui a été essayé, il apparaisse au Chapitre qu’une remise en question est nécessaire sur certains points.

En particulier, permettez-moi de vous recommander de prêter une attention renouvelée aux qualités de la vie conventuelle : le silence, dont on dit traditionnellement parmi vous qu’il est le « père des Prêcheurs », l’habit « comme insigne de votre consécration » (l. c. I, art. V, n. 51), la juste place du cloître, établie par vos Constitutions "pour que . V, n. 51), la place légitime du cloître, établie par vos Constitutions « pour que [...] les frères puissent mieux s’adonner à la contemplation et à l’étude, pour que l’intimité de la famille soit accrue et que le caractère de notre vie religieuse et la fidélité à celle-ci soient explicités [...] ». . ." (l. I, c. I, art. V, n. 41). Rendus forts par la vie communautaire, les frères pourront remplir leurs devoirs sur les routes du monde, sans cacher leur identité, en témoignant des valeurs de la vie religieuse librement choisie pour le Royaume de Dieu.

6. Conclusion

Combien d’autres choses je voudrais vous dire avec un cœur ouvert et comme expression de mon affection et de mon appréciation pour votre Ordre, chers Pères capitulaires ! Que mes paroles soient pour vous un encouragement à marcher sur les traces de vos frères qui, par leur vie, ont marqué l’histoire de l’Ordre et, pourrait-on dire, de l’Église elle-même.

Puisque je dois conclure, je le ferai en répétant avec vous quelques passages de cette « Prière au bienheureux Dominique », écrite par son successeur, Maître Giordano, et qui doit vous être très familière. Je la répète ici comme si nous nous trouvions devant la tombe de votre Fondateur, que j’ai pu moi aussi vénérer à maintes reprises en saint Dominique de Bologne : "Tu as commencé une fois le chemin de la perfection, tu as tout quitté pour suivre le Christ nu, préférant accumuler des trésors dans le ciel. Mais, avec une force encore plus grande, tu as renoncé à toi-même et, portant ta croix avec ardeur, tu t’es efforcé de suivre les traces de notre seul véritable guide : le Rédempteur. Toi, enflammé par le zèle de Dieu et l’ardeur surnaturelle, par la surabondance de ta charité, dans un immense élan de générosité, tu t’es donné tout entier pour la pauvreté perpétuelle, la vie apostolique et la prédication évangélique. Et pour cette grande œuvre, non sans une inspiration d’en haut, vous avez institué l’Ordre des Frères Prêcheurs [. . .]. Vous qui avez recherché avec tant de zèle le salut du genre humain, venez en aide au clergé, au peuple chrétien [...]. Soyez vraiment pour nous un « dominicanus », c’est-à-dire un gardien diligent du troupeau du Seigneur [...]. . ." (cf. ed. Scheben, ASOP, XVIII, 1929, pp. 564-568).

Chers frères prêcheurs, je vous confie, vous et tout votre Ordre, à l’intercession de votre Saint Père Dominique, ainsi que toute la Famille dominicaine, y compris, outre les frères, les moniales cloîtrées, les sœurs de vie active, les Instituts séculiers associés à l’Ordre et les

nombreux laïcs et prêtres appartenant aux Fraternités. Et de tout cœur, je vous donne ma bénédiction, propitiatoire de l'assistance divine pour les travaux du Chapitre et de grâces toujours plus abondantes pour la vie de l'Ordre, si cher à vous et à moi.

ANNEXE 4 : Catéchèse du pape Benoît XVI sur saint Dominique⁴

Audience générale, Mercredi 3 février 2010

Chers frères et sœurs,

La semaine dernière, j'ai présenté la figure lumineuse de François d'Assise et aujourd'hui, je voudrais vous parler d'un autre saint qui, à la même époque, a apporté une contribution fondamentale au renouveau de l'Église de son temps. Il s'agit de saint Dominique, le fondateur de l'Ordre des prêcheurs, connus également sous le nom de Frères dominicains.

Son successeur à la tête de l'Ordre, le bienheureux Jourdain de Saxe, offre un portrait complet de saint Dominique dans le texte d'une célèbre prière: « Enflammé par le zèle de Dieu et par l'ardeur surnaturelle, par ta charité sans fin et la ferveur de ton esprit véhément, tu t'es consacré tout entier par le vœu de la pauvreté perpétuelle à l'observance apostolique et à la prédication évangélique ». C'est précisément ce trait fondamental du témoignage de Dominique qui est souligné : il parlait toujours *avec* Dieu et *de* Dieu. Dans la vie des saints, l'amour pour le Seigneur et pour le prochain, la recherche de la gloire de Dieu et du salut des âmes vont toujours de pair.

Dominique est né en Espagne, à Caleruega, aux alentours de 1170. Il appartenait à une noble famille de la Vieille Castille et, soutenu par un oncle prêtre, il fut formé dans une célèbre école de Palencia. Il se distingua immédiatement par son intérêt pour l'étude de l'Écriture Sainte et par son amour envers les pauvres, au point de vendre ses livres, qui à l'époque représentaient un bien d'une grande valeur, pour venir en aide, grâce à l'argent qu'il en tira, aux victimes d'une famine.

Ordonné prêtre, il fut élu chanoine du chapitre de la cathédrale de son diocèse d'origine, Osma. Même si cette nomination pouvait représenter pour lui un motif de prestige dans l'Église et dans la société, il ne l'interpréta pas comme un privilège personnel, ni comme le début d'une brillante carrière ecclésiastique, mais comme un service à rendre avec dévouement et humilité. La tentation de la carrière n'est-elle pas une tentation dont ne sont pas même exempts ceux qui ont un rôle d'animation et de gouvernement dans l'Église? C'est ce que je rappelais, il y a quelques mois, à l'occasion de la consécration de plusieurs évêques: « Ne recherchons pas le pouvoir, le prestige, l'estime pour nous-mêmes... Nous savons que dans la société civile, et souvent, même dans l'Église, les affaires souffrent du fait que beaucoup de personnes, auxquelles a été confiée une responsabilité, œuvrent pour elles-mêmes et non pas pour la communauté » (Homélie lors de la chapelle papale pour l'ordination épiscopale de cinq prélats, 12 septembre 2009, cf. *ORLF* n. 37 du 15 septembre 2009).

L'évêque d'Osma, qui se nommait Diego, un véritable pasteur zélé, remarqua très tôt les qualités spirituelles de Dominique, et voulut bénéficier de sa collaboration. Ils allèrent ensemble en Europe du nord, pour accomplir des missions diplomatiques qui leur avaient été confiées par

⁴ BENOÎT XVI, *Audience générale*, Mercredi 3 février 2010, en ligne : https://www.vatican.va/content/benedict-xvi/fr/audiences/2010/documents/hf_ben-xvi_aud_20100203.html (consulté le 24 mai 2025).

le roi de Castille. En voyageant, Dominique se rendit compte de deux immenses défis pour l'Église de son temps : l'existence de peuples pas encore évangélisés, aux frontières nord du continent européen et le déchirement religieux qui affaiblissait la vie chrétienne dans le sud de la France, où l'action de certains groupes hérétiques créait des troubles et éloignait de la vérité de la foi. L'action missionnaire envers ceux qui ne connaissaient pas la lumière de l'Évangile et l'œuvre de réévangélisation des communautés chrétiennes devinrent ainsi les objectifs apostoliques que Dominique se proposa de poursuivre. Ce fut le Pape, auprès duquel l'évêque Diego et Dominique se rendirent pour lui demander conseil, qui demanda à ce dernier de se consacrer à prêcher aux Albigeois, un groupe hérétique qui soutenait une conception dualiste de la réalité, c'est-à-dire à travers deux principes créateurs également puissants, le Bien et le Mal. Ce groupe, par conséquent méprisait la matière comme provenant du principe du mal, refusant également le mariage, allant jusqu'à nier l'incarnation du Christ, les sacrements dans lesquels le Seigneur nous « touche » à travers la matière et la résurrection des corps. Les Albigeois privilégiaient la vie pauvre et austère, – dans ce sens, ils étaient également exemplaires – et ils critiquaient la richesse du clergé de l'époque. Dominique accepta avec enthousiasme cette mission, qu'il réalisa précisément à travers l'exemple de son existence pauvre et austère, à travers la prédication de l'Évangile et les débats publics. Il consacra le reste de sa vie à cette mission de prêcher la Bonne Nouvelle. Ses fils devaient réaliser également les autres rêves de saint Dominique : la mission *ad gentes*, c'est-à-dire à ceux qui ne connaissaient pas encore Jésus, et la mission à ceux qui vivaient dans les villes, surtout les villes universitaires, où les nouvelles tendances intellectuelles étaient un défi pour la foi des personnes cultivées.

Ce grand saint nous rappelle que dans le cœur de l'Église doit toujours brûler un feu missionnaire, qui incite sans cesse à apporter la première annonce de l'Évangile et, là où cela est nécessaire, une nouvelle évangélisation: en effet, le Christ est le bien le plus précieux que les hommes et les femmes de chaque époque et de chaque lieu ont le droit de connaître et d'aimer ! Il est réconfortant de voir que dans l'Église d'aujourd'hui également il existe tant de personnes – pasteurs et fidèles laïcs, membres d'antiques ordres religieux et de nouveaux mouvements ecclésiaux – qui donnent leur vie avec joie pour cet idéal suprême: annoncer et témoigner de l'Évangile !

A Dominique Guzman s'associèrent ensuite d'autres hommes, attirés par sa même aspiration. De cette manière, progressivement, à partir de la première fondation de Toulouse, fut créé l'ordre des prêcheurs. Dominique, en effet, en pleine obéissance aux directives des Papes de son temps, Innocent III et Honorius III, adopta l'antique Règle de saint Augustin, l'adaptant aux exigences de vie apostolique, qui le conduisaient, ainsi que ses compagnons, à prêcher en se déplaçant d'un lieu à l'autre, mais en revenant ensuite dans leurs propres couvents, lieux d'étude, de prière et de vie communautaire. Dominique voulut souligner de manière particulière deux valeurs considérées indispensables pour le succès de la mission évangélisatrice : la vie communautaire dans la pauvreté et l'étude.

Dominique et les frères prêcheurs se présentaient tout d'abord comme mendiants, c'est-à-dire sans de grandes propriétés foncières à administrer. Cet élément les rendait plus disponibles à l'étude et à la prédication itinérante et constituait un témoignage concret pour les personnes. Le gouvernement interne des couvents et des provinces dominicaines s'organisa sur le système des chapitres, qui élaient leurs propres supérieurs, ensuite confirmés par les supérieurs majeurs ; une organisation qui stimulait donc la vie fraternelle et la responsabilité de

tous les membres de la communauté, en exigeant de fortes convictions personnelles. Le choix de ce système naissait précisément du fait que les dominicains, en tant que prêcheurs de la vérité de Dieu, devaient être cohérents avec ce qu'ils annonçaient. La vérité étudiée et partagée dans la charité avec les frères est le fondement le plus profond de la joie. Le bienheureux Jourdain de Saxe dit à propos de saint Dominique : « Il accueillait chaque homme dans le grand sein de la charité et, étant donné qu'il aimait chacun, tous l'aimaient. Il s'était fait pour règle personnelle de se réjouir avec les personnes heureuses et de pleurer avec ceux qui pleuraient ». *Libellus de principiis Ordinis Praedicatorum autore Iordano de Saxonia*, ed. H.C. Scheeben, *Monumenta Historica Sancti Patris Nostri Domiici*, Romae, 1935).

En second lieu, Dominique, par un geste courageux, voulut que ses disciples reçoivent une solide formation théologique, il n'hésita pas à les envoyer dans les universités de son temps, même si un grand nombre d'ecclésiastiques regardaient avec défiance ces institutions culturelles. Les Constitutions de l'Ordre des prêcheurs accordent une grande importance à l'étude comme préparation à l'apostolat. Dominique voulut que ses frères s'y consacrent sans compter, avec diligence et piété; une étude fondée sur l'âme de tout savoir théologique, c'est-à-dire sur l'Écriture Sainte, et respectueuse des questions posées à la raison. Le développement de la culture impose à ceux qui accomplissent le ministère de la Parole, aux différents niveaux, d'être bien préparés. Il exhorte donc tous, pasteurs et laïcs, à cultiver cette « dimension culturelle » de la foi, afin que la beauté de la vérité chrétienne puisse être mieux comprise et que la foi puisse être vraiment nourrie, renforcée et aussi défendue. En cette Année sacerdotale, j'invite les séminaristes et les prêtres à estimer la valeur spirituelle de l'étude. La qualité du ministère sacerdotal dépend aussi de la générosité avec laquelle on s'applique à l'étude des vérités révélées.

Dominique, qui voulut fonder un Ordre religieux de prêcheurs-théologiens, nous rappelle que la théologie a une dimension spirituelle et pastorale, qui enrichit l'âme et la vie. Les prêtres, les personnes consacrées, ainsi que tous les fidèles, peuvent trouver une profonde « joie intérieure » dans la contemplation de la beauté de la vérité qui vient de Dieu, une vérité toujours actuelle et toujours vivante. La devise des frères prêcheurs – *contemplata aliis tradere* – nous aide à découvrir, ensuite, un élan pastoral dans l'étude contemplative de cette vérité, du fait de l'exigence de transmettre aux autres le fruit de notre propre contemplation.

Lorsque Dominique mourut en 1221, à Bologne, la ville qui l'a choisi comme patron, son œuvre avait déjà rencontré un grand succès. L'Ordre des prêcheurs, avec l'appui du Saint-Siège, s'était répandu dans de nombreux pays d'Europe, au bénéfice de l'Église tout entière. Dominique fut canonisé en 1234, et c'est lui-même qui, par sa sainteté, nous indique deux moyens indispensables afin que l'action apostolique soit incisive. Tout d'abord la dévotion mariale, qu'il cultiva avec tendresse et qu'il laissa comme héritage précieux à ses fils spirituels, qui dans l'histoire de l'Église ont eu le grand mérite de diffuser la prière du saint Rosaire, si chère au peuple chrétien et si riche de valeurs évangéliques, une véritable école de foi et de piété. En second lieu, Dominique, qui s'occupa de plusieurs monastères féminins en France et à Rome, crut jusqu'au bout à la valeur de la prière d'intercession pour le succès du travail apostolique. Ce n'est qu'au Paradis que nous comprendrons combien la prière des religieuses contemplatives accompagne efficacement l'action apostolique! A chacune d'elles, j'adresse ma pensée reconnaissante et affectueuse.

Chers frères et sœurs, la vie de Dominique Guzman nous engage tous à être fervents dans la prière, courageux à vivre la foi, profondément amoureux de Jésus Christ. Par son intercession, nous demandons à Dieu d'enrichir toujours l'Église d'authentiques prédicateurs de l'Évangile.

J'accueille avec joie les pèlerins francophones particulièrement les élèves et les professeurs des collèges Fénelon et du Sacré-Cœur, et ceux de l'Institut Saint Dominique, de Rome. Que Notre Dame du Rosaire, patronne de l'Ordre Dominicain, vous aide à découvrir la présence du Christ dans votre vie et à le suivre généreusement chaque jour. Que Dieu vous bénisse !

ANNEXE 5 : Lettre du pape François
au Maître général de l'Ordre des Prêcheurs (Dominicains),
Gerard Francisco Timoner, op, a l'occasion du
VIII centenaire de la mort de saint Dominique⁵

Praedicator Gratiae : parmi les titres attribués à saint Dominique, celui de « Prédicateur de la grâce » est remarquable par sa consonance avec le charisme et la mission de l'Ordre fondé par lui. En cette année qui souligne le huitième centenaire de la mort de saint Dominique, je me joins volontiers aux frères prêcheurs pour rendre grâce pour la fécondité spirituelle de ce charisme et de cette mission, qui se sont manifestés au cours des siècles à travers la riche diversité de la famille dominicaine. Mon salut, ma prière et mes vœux veulent rejoindre tous les membres de cette grande famille, qui comprend aussi la vie contemplative et les œuvres apostoliques des moniales et des religieuses, ses fraternités sacerdotales et laïques, ses instituts séculiers et ses mouvements de jeunesse.

Dans l'exhortation apostolique *Gaudete et exsultate*, j'ai exprimé ma conviction que « chaque saint est une mission ; il est un projet du Père pour refléter et incarner, à un moment déterminé de l'histoire, un aspect de l'Évangile » (n° 19). Dominique a répondu au besoin urgent de son temps non seulement au moyen d'une prédication renouvelée et vivante de l'Évangile, mais, c'est tout aussi important, en livrant le témoignage convaincant de son appel à la sainteté dans la communion vivante de l'Église. Comme dans toute réforme authentique, il cherchait à revenir à la pauvreté et à la simplicité de la première communauté chrétienne, rassemblée autour des apôtres et fidèle à leur enseignement (cf. Ac 2,42). En même temps, son zèle pour le salut des âmes le conduisait à former un corps de prédicateurs engagés, dont l'amour pour la *Sacra pagina* comme l'intégrité de la vie pouvaient éclairer les esprits et réchauffer les cœurs grâce à la vérité vivifiante de la parole divine.

En notre temps, caractérisé par un changement d'époque et de nouveaux défis pour la mission évangélisatrice de l'Église, Dominique peut donc être une source d'inspiration pour tous les baptisés qui sont appelés, en tant que disciples missionnaires, à rejoindre toutes les « périphéries » de notre monde en diffusant la lumière de l'Évangile et l'amour miséricordieux du Christ. En parlant de l'éternelle actualité de la vision et du charisme de saint Dominique, le Pape Benoît XVI nous rappelait que « dans le cœur de l'Église doit toujours brûler un feu missionnaire » (*Audience générale du 3 février 2010*).

⁵ Lettre du pape François au Maître général de l'Ordre des Prêcheurs, Libreria Editrice Vaticana, le 24 mai 2021, en ligne : https://www.vatican.va/content/francesco/fr/letters/2021/documents/papa-francesco_20210524_lettera-centenario-sandomenico.html (consulté le 20 mai 2025).

Le grand appel reçu par Dominique était de prêcher l'Évangile de l'amour miséricordieux de Dieu dans toute sa vérité salvatrice et son pouvoir rédempteur. Déjà alors qu'il étudiait à Palencia, il avait découvert le prix de l'inséparabilité de la foi et de la charité, de la vérité et de l'amour, de l'intégrité et de la compassion. Comme nous le rapporte le bienheureux Jourdain de Saxe, touché par le grand nombre de personnes qui souffraient et mouraient à cause d'une grave famine, Dominique vendit ses précieux livres et, avec une bonté exemplaire, établit une aumônerie, c'est-à-dire un lieu où les pauvres pouvaient trouver à manger (*Libellus*, n° 10). Son témoignage de la miséricorde du Christ et son désir d'apporter un baume de guérison pour ceux qui éprouvent la pauvreté matérielle comme la pauvreté spirituelle devaient inspirer la fondation de votre Ordre et façonner la vie et l'apostolat d'innombrables dominicains dans les époques et les lieux les plus divers. L'unité de la vérité et de la charité a peut-être trouvé son expression la plus juste dans l'école dominicaine de Salamanque, et en particulier dans les travaux du frère Francisco de Vitoria, qui a proposé un cadre de droit international enraciné dans les droits universels de l'être humain. Ce cadre a servi de base philosophique et théologique aux efforts héroïques des frères Antonio Montesinos et Bartolomeo de Las Casas dans les Amériques comme de Dominique de Salazar en Asie, pour défendre la dignité et les droits des peuples autochtones.

Le message de l'Évangile qui affirme notre dignité humaine inaliénable en tant qu'enfants de Dieu et membres de l'unique famille humaine interpelle l'Église de notre temps qui est invitée à renforcer les liens d'amitié sociale, pour dépasser les structures économiques et politiques injustes et œuvrer au développement intégral de chaque individu et de chaque peuple. Fidèles à la volonté du Seigneur et poussés par l'Esprit Saint, ceux qui suivent le Christ sont appelés à coopérer aux efforts mis en œuvre pour « enfanter un monde nouveau où nous serons tous frères, où il y aura de la place pour chacun des exclus de nos sociétés, où resplendiront la justice et la paix » (*Fratelli tutti*, n. 278). Puisse l'Ordre des prêcheurs, aujourd'hui comme hier, se trouver à l'avant-garde d'une proclamation renouvelée de l'Évangile, qui puisse parler au cœur des hommes et des femmes de notre temps et éveiller en eux la soif de l'avènement du royaume de sainteté, de justice et de paix du Christ !

Le zèle de saint Dominique pour l'Évangile et son désir d'une vie véritablement apostolique l'ont conduit à souligner l'importance de la vie communautaire. Encore une fois, le bienheureux Jourdain de Saxe nous dit que, en fondant votre Ordre, Dominique a choisi de manière significative « d'être appelé, non pas sous-prieur, mais *frère* Dominique » (cf. *Libellus*, n. 21). Cet idéal de fraternité devait trouver son expression dans une forme de gouvernance inclusive de tous et à laquelle tous prendraient part dans un processus de discernement et de prise de décision tenant compte du rôle et de l'autorité de chacun, grâce à des chapitres organisés à tous les niveaux. Ce processus « synodal » a permis à l'Ordre d'adapter sa vie et sa mission à des contextes historiques changeants tout en maintenant la communion fraternelle. Le témoignage de la fraternité évangélique, en tant que témoignage prophétique du plan voulu par Dieu dans le Christ pour la réconciliation et l'unité de toute la famille humaine, reste un élément fondamental du charisme dominicain et un pilier pour l'Ordre qui s'efforce de promouvoir ainsi le renouveau de la vie chrétienne et la diffusion de l'Évangile à notre époque.

Tout comme saint François d'Assise, Dominique a compris que la proclamation de l'Évangile, *verbis et exemplo*, exigeait la construction de toute la communauté ecclésiale dans l'unité fraternelle et le fait d'être missionnaire en même temps que disciple. Le charisme

dominicain de la prédication a fleuri très tôt avec la mise en place des diverses branches de la grande famille dominicaine qui embrasse tous les états de vie dans l'Église. Au cours des siècles qui ont suivi, ce charisme a trouvé une expression éloquente dans les écrits de sainte Catherine de Sienne, dans les peintures du bienheureux Fra Angelico et dans les œuvres de charité de sainte Rose de Lima, du bienheureux Jean Macias et de sainte Marguerite de Castello. De même, à notre époque, il continue à inspirer le travail des artistes, des chercheurs, des enseignants et des communicateurs. En cette année anniversaire, nous ne pouvons manquer de nous souvenir des membres de la famille dominicaine dont le martyre a réalisé en lui-même une forme de prédication puissante, ou encore les innombrables hommes et femmes qui, imitant la simplicité et la compassion de saint Martin de Porrès, ont apporté la joie de l'Évangile aux périphéries des sociétés et de notre monde. Je pense ici en particulier au témoignage discret donné par des milliers de tertiaires dominicains et des membres du Mouvement de la jeunesse dominicaine, qui reflète le rôle important et même indispensable du laïc dans le travail d'évangélisation.

En ce jubilé de la naissance de saint Dominique à la vie éternelle, je voudrais exprimer de manière particulière ma gratitude aux frères prêcheurs pour la contribution exceptionnelle qu'ils ont apportée à la prédication de l'Évangile à travers l'exploration théologique des mystères de la foi. En envoyant les premiers frères dans les universités qui naissaient alors en Europe, Dominique a reconnu l'importance vitale qu'il y avait de former les futurs prêcheurs à travers une formation théologique saine et solide, fondée sur l'Écriture Sainte, respectueuse des questions posées par la raison, et préparée à s'engager dans un dialogue rigoureux et respectueux au service de la révélation de Dieu dans le Christ. L'apostolat intellectuel de l'Ordre, ses nombreuses écoles et ses instituts d'enseignement supérieur, sa culture des sciences sacrées et sa présence dans le monde de la culture ont stimulé la rencontre entre foi et raison, nourri la vitalité de la foi chrétienne et fait progresser la mission de l'Église qui consiste à gagner les esprits et les cœurs au Christ. A cet égard également, je ne peux que renouveler ma gratitude pour tout ce que l'Ordre a rendu comme service au Siège apostolique, depuis Dominique lui-même.

Lors de ma visite à Bologne, il y a cinq ans, j'ai eu la grâce de passer quelques moments en prière devant la tombe de saint Dominique. J'ai prié de manière particulière pour l'Ordre des prêcheurs, implorant pour ses membres la grâce de la persévérance dans la fidélité à leur charisme fondateur et à la splendide tradition dont ils sont les héritiers. En remerciant le saint pour tout le bien que ses fils et ses filles accomplissent dans l'Église, j'ai demandé, comme un don particulier, que croisse le nombre des vocations sacerdotales et religieuses.

Puisse la célébration de cette année jubilaire répandre une abondance de grâces sur les frères prêcheurs et sur toute la famille dominicaine, et puisse-t-elle inaugurer un nouveau printemps pour l'Évangile. Avec grande affection, je confie tous ceux qui participent aux célébrations jubilaires à l'intercession aimante de Notre-Dame du Rosaire et de votre patriarche saint Dominique, et je leur impartis de tout cœur ma Bénédiction apostolique comme gage de sagesse, de joie et de paix dans le Seigneur.

François